

**Réunion du Conseil d'administration  
du mercredi 22 octobre 2025 à 15h00****Délibération n°2025-37**

Objet : Convention de partenariat avec L'Université Toulouse 1 Capitole  
Master mention Droit Public parcours-type Droit des Collectivités  
Territoriales

**Ont participé aux décisions****Collèges des communes affiliées**

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, Mme NAYA, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme GOUSMAR représentée par M. LEFEBVRE, M. CAMPAGNE représenté par Mme TRILLES, Mme GONZALEZ représentée Mme JARNOLE.

**Collège des établissements publics affiliés**

- administrateurs titulaires présents : M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ.

**Collège des adhérents article L.452-39 du Code général de la fonction publique****Représentants des communes adhérentes**

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par Mme MEIFFREN, Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Représentants des établissements publics adhérents**

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEGUEL représenté par Mme GAVEN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

- administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES, Mme LUMEAU-PRECEPTIS, Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

## Contenu de la délibération

---

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Code général de la fonction publique définit la gestion des ressources humaines et le recrutement comme les missions générales des centres de gestion. Sur cette base, le CDG31 assure la gestion de l'emploi territorial et de fait la promotion de la fonction publique territoriale sur son territoire. Depuis le 1er janvier 2016, le CDG31 est en outre coordonnateur général des treize centres de gestion de la région Occitanie et le chef de file sur la mission Emploi.

La Présidente indique par ailleurs, que l'Université Toulouse 1 Capitole est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel habilité à délivrer le diplôme de master mention Droit public, parcours-type droit des collectivités territoriales, relevant de l'Ecole de droit. Cette spécialité, qui comporte un parcours professionnel et un parcours recherche, vise à assurer une formation de haut niveau dans le domaine du droit et de la gestion des collectivités territoriales. Pour les étudiants de la voie professionnelle, les débouchés se situent principalement dans la fonction publique territoriale, et la formation met l'accent sur la préparation aux concours d'accès à celle-ci.

Le master s'adresse également aux personnels déjà en poste qui souhaitent développer leurs compétences afin d'améliorer leur carrière.

La Présidente rappelle que le CDG31 s'engage à développer une politique partenariale avec des établissements dispensant des formations diplômantes post-baccalauréat pour notamment répondre à deux axes majeurs :

1. Promouvoir les métiers de la fonction publique territoriale ;
2. Rechercher des candidats pour répondre aux besoins des collectivités et établissements publics.

Ainsi, le CDG31 et l'UT1 master mention Droit public, parcours-type droit des collectivités territoriales, exercent des missions complémentaires dans le domaine de l'emploi territorial.

La Présidente précise que depuis l'année universitaire 2009/2010, le CDG31 anime des sessions de formation aux techniques de recherche d'emploi. Il participe également à des forums pour présenter la fonction publique territoriale et ses métiers aux étudiants.

Le CDG31 accompagne les étudiants du master II droit public spécialité collectivités territoriales dans leur insertion sur le marché de l'emploi.

La Présidente indique que la proposition de convention de partenariat en annexe définit les modalités de ce partenariat en faveur de la mise en synergie des moyens et compétences techniques respectifs à partir d'un plan d'actions indiqué dans cette convention.

La Présidente précise que la convention en annexe comporte une contrepartie financière au profit du CDG31 compte tenu de son implication dans les préparations à la recherche d'emploi des étudiants. Cette contrepartie financière est fixée à 1 000 euros nets forfaitaires.

La Présidente précise que la convention en annexe est établie pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature, renouvelable, après évaluation annuelle conjointe.

La Présidente propose la signature de la convention comme annexée à la présente délibération.

**Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :**

- D'approuver la convention de partenariat avec l'Université Toulouse 1 Capitole Master mention Droit Public parcours-type Droit des Collectivités Territoriales, comme annexée à la présente délibération ;
- D'habiliter la Présidente à signer ladite convention.

Fait à Labège,  
Le 22/10/2025

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre d'une part :

**Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Garonne**



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA HAUTE-GARONNE

Et d'autre part

**L'Université Toulouse I Capitole**

**Master mention Droit Public parcours-type Droit des Collectivités Territoriales**



**Pour l'année universitaire 2025-2026**

## Représentation

---

La présente convention est établie entre :

**Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ci-après dénommé CDG31**, établissement public à caractère administratif, sis 590 rue Buissonnière, CS 37666, 31676 Labège Cedex, représenté par Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente, en vertu de la délibération du Conseil d'administration du 22 octobre 2025.

Et

**L'Université Toulouse 1 Capitole** (Master 2 Collectivités territoriales), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, située 2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31042 TOULOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Hugues KENFACK.

## Préambule

---

**L'Université Toulouse 1 Capitole** est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel habilité à délivrer le diplôme de MASTER mention Droit public, parcours-type droit des collectivités territoriales, relevant de l'Ecole de droit. Cette spécialité, qui comporte un parcours professionnel et un parcours recherche, vise à assurer une formation de haut niveau dans le domaine du droit et de la gestion des collectivités territoriales. Pour les étudiants de la voie professionnelle, les débouchés se situent principalement dans la fonction publique territoriale, et la formation met l'accent sur la préparation aux concours d'accès à celle-ci. Le master s'adresse également aux personnels déjà en poste qui souhaitent développer leurs compétences afin d'améliorer leur carrière.

**Le CDG31** est un établissement public à caractère administratif auquel sont affiliés obligatoirement toutes collectivités et établissements publics de la Haute-Garonne ayant un effectif inférieur ou égal à 350 agents et à titre volontaire, toute autre collectivité ou établissement public le souhaitant. Conformément aux dispositions des articles L. 452-34 et suivants du code général de la fonction publique, il assure à leur bénéfice, en matière de ressources humaines, des missions obligatoires définies par la loi ou des missions optionnelles décidées par son Conseil d'Administration.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le CDG31 est en outre coordonnateur général de la Coordination des treize centres de gestion de la région Occitanie. Il est le chef de file sur la mission emploi.

Les deux établissements exercent donc des missions complémentaires l'un dans le domaine de la formation et l'autre dans l'organisation de l'accès à la Fonction Publique Territoriale.

Depuis l'année universitaire 2009/2010, le CDG31 anime des sessions de formation aux techniques de recherche d'emploi. Il participe également à des forums pour présenter la fonction publique territoriale et ses métiers aux étudiants.

Le CDG31 accompagne les étudiants du master II droit public spécialité collectivités territoriales dans leur insertion sur le marché de l'emploi.

L'objet de la présente convention, après un bilan positif de collaboration, est de renouveler le partenariat pour l'année universitaire à venir.

## Article 1 : Engagement de l'Université

---

**L'Université Toulouse 1 Capitole** s'engage à :

- Informer le plus largement possible ses étudiants et enseignants de l'existence et de la mise en œuvre de la présente convention ;
- Faire apparaître le CDG31 dans la liste de ses partenaires sur ses documents de communication et sur son site Internet ;
- Autoriser le CDG31 à communiquer à propos de la présente convention ;
- Organiser durant l'année la mise en œuvre des enseignements ;
- Favoriser durant l'année universitaire, dans une mesure compatible avec le bon déroulement de celle-ci, l'organisation avec le CDG31 de conférences et forums visant à informer les étudiants sur les carrières de la fonction publique territoriale et les missions du CDG 31 ;
- Relayer auprès des étudiants du *master mention droit public spécialité droit des collectivités territoriales* toute communication sur l'organisation de salons, rencontres professionnelles, jobdating, et autres évènements autour de la fonction publique territoriale et de l'emploi territorial organisés par le CDG 31 ;
- Dans le cadre du *master mention droit public spécialité droit des collectivités territoriales* d'organiser avec le CDG31 des séminaires de préparation à la recherche d'emploi dans la Fonction Publique Territoriale et à l'entretien de recrutement ;
- D'assumer tous les risques attachés à la mise en œuvre des enseignements et séminaires précédemment évoqués et de pourvoir à leur couverture par assurance.

## Article 2 : Engagement du CDG31

---

**Le CDG31** s'engage à :

- Faire apparaître le *master mention droit public spécialité droit des collectivités territoriales* au rang de ses partenaires au sein de ses documents de communication et sur son site Internet ;
- Autoriser le *master mention droit public spécialité droit des collectivités territoriales* à communiquer au titre de la présente convention ;
- Participer, dans une mesure compatible avec ses contraintes professionnelles, aux conférences et forums organisés par l'Université Toulouse 1 Capitole en vue d'informer les étudiants sur les carrières de la fonction publique territoriale et les missions du CDG 31 ;

- Dans le cadre du *master II droit public spécialité droit des collectivités territoriales* de l'Université Toulouse 1 Capitole, organiser des séminaires de préparation à la recherche d'emploi dans la fonction publique territoriale et à l'entretien de recrutement ;
- Accompagner les étudiants dans leur recherche de terrain de stage, le cas échéant ;
- Développer un accompagnement collectif et individuel.

Temporalité	Planning prévisionnel	Accompagnement
Temps 1	Octobre/novembre	Organiser un Webinaire master 2, master 1, licence : présentation des métiers territoriaux et de l'accès à l'emploi
Temps 2	Octobre	Animer une séance sur la technique de recherche d'emploi : présenter les attentes des recruteurs aux étudiants futurs candidats à l'emploi territorial, notamment en matière de CV, lettre de motivation et entretien
Temps 3	Décembre	Organiser un Webinaire master 2 : présentation du marché de l'emploi territorial
Temps 3	Janvier/ février	Réaliser des simulations d'entretien (individuelle) : réponse à une offre d'emploi, simulation d'entretien avec un jury, retour sur l'entretien de vive voix avec analyse des points forts/ axes d'amélioration et retour écrit sur la lettre de motivation et le CV Participer au forum des métiers organisé par le SOIP de l'université
Temps 4	Mai/Juin	Accompagner le jeune diplômé dans l'emploi. Rendez-vous avec un consultant pour un suivi personnalisé avec analyse des compétences dominantes et du projet professionnel du candidat. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inscription au Guichet Unique des Candidats à l'Emploi</li> <li>➤ Inscription au Service missions temporaires pour un tremplin dans l'insertion à l'emploi durable</li> <li>➤ Proposition de participer aux ateliers objectifs recrutement afin de faciliter la recherche de poste et de pérenniser l'insertion dans l'emploi.</li> </ul>
Temps 5	Année n+1 après l'obtention du master 2	Planifier le suivi du candidat dans ses démarches de recherche d'emploi. Points réguliers entre le consultant et le candidat

### Article 3 : Conditions financières

Le partenariat donne lieu à une contrepartie financière au profit du CDG 31 compte tenu de son implication dans les préparations à la recherche d'emploi des étudiants, telle que prévue à l'article 2 de la convention. Cette contrepartie financière est liquidée sur la base d'un montant fixe de 1000 euros nets forfaitaires.

Elle inclut forfaitairement tous les frais afférents de préparation et de frais de déplacements.

Elle ne comporte pas la reproduction de documents pour les étudiants qui peut être réalisée par l'UT Capitole si nécessaire.

La contrepartie financière sera versée au CDG31 via ChorusPro, après service fait, à la fin de l'année universitaire, en juillet.

## **Article 4 : Suivi de l'application de la convention**

Un suivi de l'application de la présente convention sera mis en place par les signataires et des bilans annuels seront réalisés.

## **Article 5 : Durée et résiliation**

La présente convention est conclue pour la durée de l'année universitaire 2025/2026.

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction dans les mêmes termes pour l'année universitaire 2026/2027 en l'absence de résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis d'un mois, sans qu'aucune des parties ne puisse se prévaloir d'un préjudice quelconque.

## **Article 6 : Protection des données personnelles**

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties sont tenues au respect de la réglementation en vigueur applicable aux traitements de données à caractère personnel et, en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les parties s'engagent à traiter les données personnelles en leur possession conformément aux lois ou règlements applicables et aux seules finalités prévues, ainsi qu'à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au RGPD. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

Le délégué à la protection des données peut être contacté par mail à : [dpo@cdg31.fr](mailto:dpo@cdg31.fr)

## **Article 7 : Différends et règlement des litiges**

Tout litige au titre de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une recherche de solution amiable entre les parties.

En cas d'échec du règlement amiable, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 70007 – 31068 Toulouse cedex, <http://telerecours.fr>.

A Toulouse, le / /2025

Pour l'Université  
Le Président

Pour le CDG31  
La Présidente



Hugues KENFACK

Sabine GEIL-GOMEZ